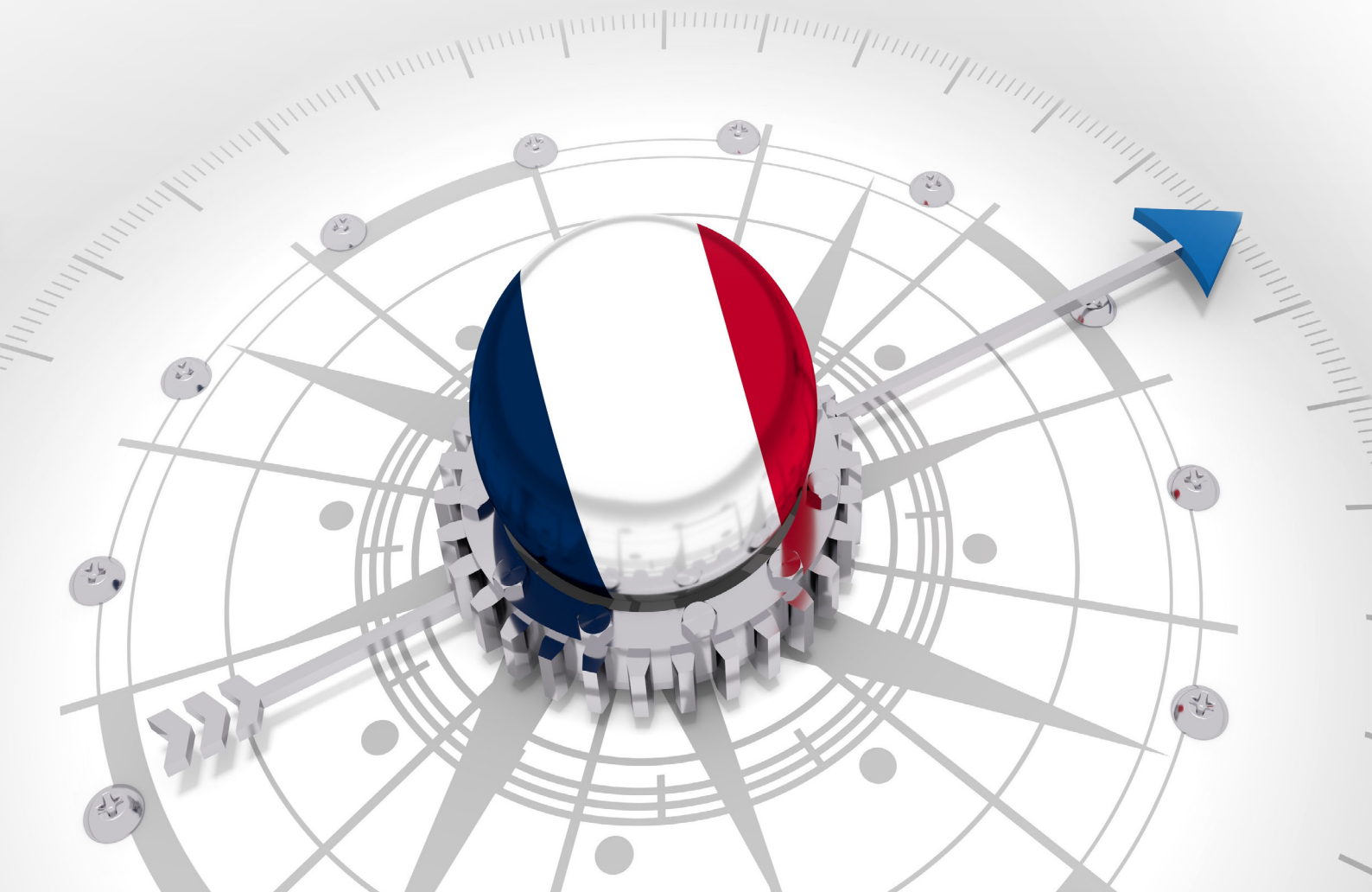
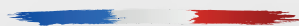


# FRANCE EVOLUTION 2



L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de sept ans prorogables de deux fois un an. Le fonds commun de placement dans l'innovation FRANCE EVOLUTION 2 est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement à risques décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

L'attention des souscripteurs est également attirée sur le fait que le Fonds Commun de Placement dans l'innovation FRANCE EVOLUTION 2 comporte un risque de perte en capital, compte tenu du fait que ce dernier ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, et du fait que la valeur des actifs du fonds est directement corrélée à l'évolution et aux aléas des actifs sous-jacents (plus particulièrement de la valeur des actifs des sociétés du portefeuille). Ainsi, aucune garantie ne peut être donnée sur leur rentabilité future de l'investissement.





## Facteurs de risques

### Avertissement

Le fonds sera investi au minimum à 40% en titres de capital, et présente un risque de perte en capital et une durée de blocage allant jusqu'au 31/12/2029 et au plus tard sur décision de la société de Gestion jusqu'au 31/12/2031.

### Risques généraux liés aux fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI)

**Risques de perte en capital :** la performance du Fonds ne fait l'objet d'aucune garantie. Par conséquent, les Porteurs s'exposent à un risque de perte en capital intégral.

**Risque de liquidité des titres des Sociétés du Portefeuille :** les titres de sociétés non cotées sont des titres dont la liquidité est faible et/ou pour lesquels il peut ne pas exister de marché secondaire. Le Fonds pouvant être investi en titres de PME Eligibles à hauteur de 100% de son actif, celui-ci est considéré comme illiquide.

**Risque lié à l'investissement dans des « petites capitalisations » cotées sur un marché non réglementé :** le volume de transactions peut être faible sur les marchés non réglementés et avoir une influence négative sur le cours des actions sélectionnées par le Fonds. Les mouvements de marché peuvent être plus marqués que sur les grandes capitalisations et impacter négativement la Valeur Liquidative du Fonds.

**Risque de plafonnement du prix de cession des actions :** le Fonds peut être amené à conclure des pactes d'actionnaires ou à souscrire des actions de préférence, susceptibles de plafonner le prix de cession des actions. Il est

précisé que le mécanisme de plafonnement n'a pas vocation à s'appliquer à tous les investissements et qu'il n'existe pas de seuil minimum de plafonnement, ce dernier étant négocié avec l'entreprise cible.

**Risque lié aux PME Eligibles :** l'actif du Fonds étant composé de PME Eligibles à hauteur de 100% de son actif, la performance du Fonds dépendra donc en grande partie de la performance des PME Eligibles sélectionnées. L'évolution des PME Eligibles peut être affectée par des facteurs tels que, par exemple, l'entrée sur leur marché de nouveaux acteurs ou un changement au sein de leur équipe managériale. Ces facteurs peuvent impacter négativement leur performance et par conséquent la Valeur Liquidative du Fonds.

**Risque lié aux actions :** les actions sont des titres de capital de sociétés cotées et non cotées. Leur valeur est calculée en fonction des données financières et comptables de la société émettrice puis en fonction de ses perspectives d'affaires. Les actions de sociétés non cotées sont par nature peu liquides et sont négociées de gré à gré. Les actions de sociétés cotées en bourse peuvent connaître de fortes variations. Une évolution négative des cours de bourse peut entraîner une diminution de la Valeur Liquidative.

**Risque lié aux obligations convertibles :** la valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Scénarios retenus à titre d'exemples	Valorisation de la société à l'entrée <sup>1</sup>	Valorisation de la société à la sortie <sup>1</sup>	Prix de cession avec mécanisme de plafonnement <sup>1,2</sup>	Prix de cession sans mécanisme de plafonnement <sup>1</sup>	Sur/Sous performance liée aux mécanismes <sup>1</sup>	Perte en capital <sup>1</sup>
Pessimiste (dévalorisation de 100% de la société)	100	0	0	0	0	100
Médian (valeur de la société inchangée à la cession)	100	100	100	100	0	0
Optimiste (hausse de la valeur de la société à la cession)	100	180	110	180	- 70	0

<sup>1</sup> Par action, en euros. <sup>2</sup> Hypothèse : plafonnement défini à 110%.

Il est précisé que le mécanisme de plafonnement n'a pas vocation à s'appliquer à tous les investissements et qu'il n'existe pas de seuil minimum de plafonnement.



« Accompagner l'évolution digitale et sociétale des entreprises dans un contexte mondial en pleine mutation. »

**Emmanuel Simonneau**

Directeur Général  
TRAIL Solutions Patrimoine

Accompagner, soigner et nourrir l'humanité qui vit une forte augmentation démographique est un enjeu majeur. La France vient de subir l'une des plus graves crises sanitaires de son histoire, qui a mis en lumière les faiblesses de son économie et de son appareil productif, mais également sa résilience et la nécessité pour chacun de reconstruire différemment le jour d'après. A cette volonté de recréer les conditions d'une croissance économique plus robuste, plus innovante, plus écologique et plus solidaire, s'ajoute la recherche constante d'une qualité de vie et d'un bien-être optimal.

FRANCE ÉVOLUTION 2 vise à sélectionner et financer à hauteur de 70% de son actif des PME cotées et non cotées majoritairement françaises permettant de répondre aux besoins des différentes générations en investissant dans des secteurs variés : **Santé/ Bien-être** (Dispositifs médicaux, Équipements de santé, Loisirs et mode de vie, Sécurité, Services à domicile, ...), **Digitalisation** (e-commerce, services aux particuliers et aux entreprises...), **Agrobusiness/ Alimentaire** (Commerce et E-commerce conventionnels et bio, Conception et distribution de matériels agricoles et semi-industriels, Drones, Sociétés de big-data agricoles...), ...

Afin de permettre au Souscripteur de bénéficier du régime fiscal prévu à l'article 199 tercedies O-A du Code général des impôts, le taux de 70% susvisé sera porté à 100%. Ainsi 100% de l'actif du fonds sera réinvesti en titres de PME Eligibles, dans les conditions prévues à l'article L214-30 du Code monétaire et financier, ainsi qu'à l'article 4 du Règlement.

FRANCE EVOLUTION 2 a pour objectif de percevoir principalement des intérêts issus soit de Dettes Mezzanines, soit d'Obligations Convertibles en Actions, ainsi que des dividendes issus de souscriptions d'actions, et ce en fonction des besoins des PME financées. Le Fonds privilégiera l'investissement en Actions et en Obligations Convertibles dans les sociétés cibles. Ces versements dépendant de la santé financière de la PME, il n'y a donc pas de garantie.

Notre conviction est qu'un avenir désirable et efficace est possible grâce à l'intégration du progrès technique et numérique des PME évoluant notamment dans les secteurs du Bien-être, de la Santé, de la Transformation digitale et sur le marché de l'Agro-business, compatible avec les aspirations des citoyens, couplée à un mode de production et de consommation raisonnée.

Se référer au règlement du FCPI disponible sur demande auprès de la société de Gestion TRAIL Solutions Patrimoine, pour connaître le détail d'investissement.

## Fiscalité incitant à investir dans les PME

Le législateur souhaitant inciter les investisseurs à investir dans les PME françaises, Le FCPI FRANCE ÉVOLUTION 2 vous offre la possibilité de bénéficier d'une réduction d'impôt et des avantages ci-dessous, en contrepartie d'une période de blocage allant jusqu'au 31/12/2029 et au plus tard sur décision de la société de Gestion jusqu'au 31/12/2031, d'un risque de liquidité et d'un risque de perte en capital :

a. Une réduction d'impôt sur le revenu immédiate du montant de votre souscription de **25%**, en contrepartie d'une durée de blocage de 7 à 9 ans sur décision de la société de Gestion, soit au plus tard le 31/12/2031, d'un risque de liquidité et d'un risque de perte en capital.

### Scénario : 25 % de réduction d'impôt



dans la limite de 3 000 €  
pour une personne seule



dans la limite de 6 000 €  
pour un couple marié ou pacsé

b. Une exonération d'impôt à la sortie sur les plus-values réalisées (hors prélèvements sociaux).



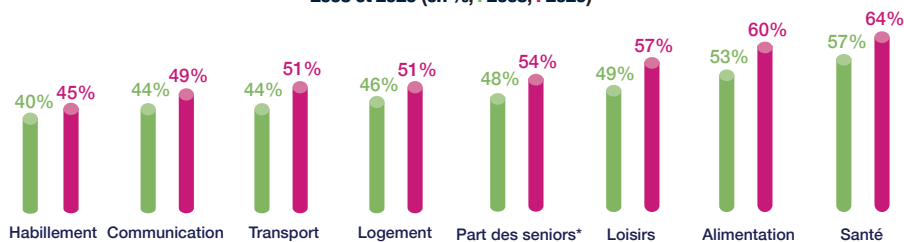
# Chiffres clés • FRANCE ÉVOLUTION 2, un marché tourné vers l'avenir

Une **fécondité** et une **espérance de vie** parmi les plus élevées des pays développés.



Les seniors assureront une majorité des dépenses sur la plupart des marchés en 2020

Évolution de la part des dépenses de consommation des seniors par secteur entre 2005 et 2020 (en %, | 2005, | 2020)



L'agroalimentaire en France : un atout économique et géopolitique majeur\*

- **1<sup>er</sup> secteur** industriel français
- **1<sup>ère</sup> agriculture** de l'UE
- **4<sup>ème</sup> exportateur mondial** avec 44,2 milliards d'euros de produits alimentaires exportés

- **427 213 emplois** dont 10 864 depuis 3 ans
- **2<sup>ème</sup> marché bio** européen
- **12 pôles** de compétitivité en France

Transformation numérique



**91%** des ETI souhaitent engager leur **transformation digitale**

Source : INSEE, enquête budget des familles, 2006. Calculs CREDOC, ANIA chiffres clés Brochure Edition 2017, Agence bio, repères chiffrés 2017 du bio en France, INSEE, Socialy

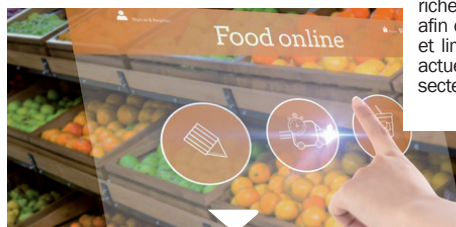
1 - La croissance d'un secteur n'est pas synonyme de croissance ni de performance des entreprises dans lesquelles le fonds sera investi.

## Exemples de sociétés éligibles au FCPI France Évolution 2



Domaine d'activité  
**Drone agricole**

Production de drones donnant des informations sur la richesse en azote, le niveau d'hydratation des sols, et ce, afin de connaître les besoins précis de chaque parcelle et limiter l'usage d'eau et d'intrants. 5000 utilisateurs actuellement. Comme tous les secteurs d'activités, ce secteur présente des aléas.



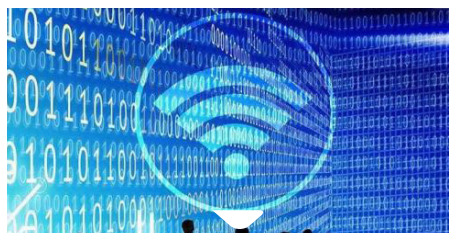
Domaine d'activité  
**E-Commerce**

Fondé par deux fervents défenseurs du « vivre sain », la société est le leader de la vente en ligne de produits conventionnels et bio, écologiques et bien-être, avec plus de 30 000 produits en catalogue. Les produits sont sélectionnés pour leur qualité et leurs prix accessibles, afin de rendre le « Vivre Sain » accessible au plus grand nombre. Comme tous les secteurs d'activités, ce secteur présente des aléas.



Domaine d'activité  
**Biens et Services**

Site e-commerce spécialisé dans la vente de produits destinés aux enfants âgés de 0 à 16 ans. Comme tous les secteurs d'activités, ce secteur présente des aléas.



Domaine d'activité

**Transformation Digitale**

Fournisseur de logiciel, d'interface de programmation pour gestion de données à distance. Comme tous les secteurs d'activités, ce secteur présente des aléas.



## Pourquoi le FCPI FRANCE ÉVOLUTION 2 utilise des techniques d'investissement variées comme les Obligations Convertibles en Actions ou les Actions de préférence ?

- Permettre à des entrepreneurs de continuer leur développement en favorisant la maîtrise de leur capital. Tant que le dirigeant de la PME rembourse ses dettes auprès de la banque et les investisseurs financiers tels que les fonds, il évite la dilution du capital de sa PME.
- Permettre aux entrepreneurs d'obtenir des prêts bancaires supplémentaires à des taux historiquement bas. En améliorant les fonds propres des PME, FRANCE ÉVOLUTION 2 rassure les banques, qui prêtent ainsi de plus grands montants, dans un contexte de taux de crédit historiquement bas.
- Pallier la réduction du crédit bancaire octroyé aux PME liée aux nouvelles normes prudentielles Bâle III. Les banques devant maintenant limiter leur exposition aux risques pondérés les plus élevés, et donc les plus consommateurs de fonds propres, au premier rang desquels se situent les crédits aux petites et moyennes entreprises.

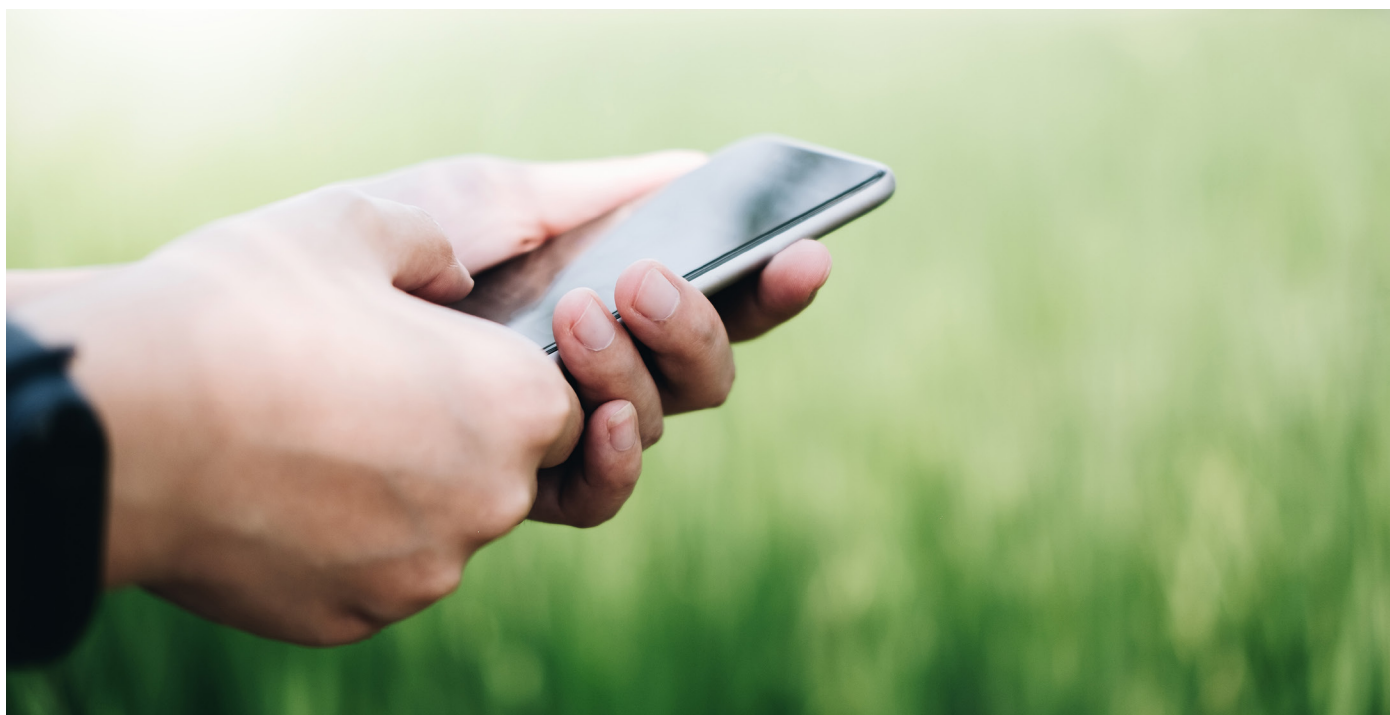
Investir en obligations convertibles ou en actions de préférence n'est pas une garantie contre le risque de défaut d'une PME et présente un risque de perte en capital.



Le Fonds pourra investir dans des actions de préférence qui pourraient venir à limiter, plafonner ou amoindrir la performance délivrée aux porteurs du Fonds. Les investisseurs des cibles sélectionnées pourront détenir des actions de préférence qui seraient de nature à limiter, plafonner ou amoindrir la performance délivrée aux porteurs du Fonds.

*1 - Les performances passées ne préjugent pas de performances futures.*

*1 - Le fonds sera investi au minimum à 40% en titres de capital, et présente un risque de perte en capital et une durée de blocage allant jusqu'au 31/12/2029 et au plus tard, sur décision de la Société de Gestion, le 31/12/2031.*





## Les points forts de TRAIL Solutions Patrimoine pour France Évolution 2

- Capitaliser sur l'expérience de l'investissement de TRAIL Solutions Patrimoine en « dette PME », avec plus de 100 millions d'euros déjà investis.
- Depuis 2004, TRAIL Solutions Patrimoine a déjà investi dans plus de 60 PME intervenant dans les secteurs du Bien-Etre et de l'Agroalimentaire, ce qui représente plus de 120 millions d'euros d'investissement.
- Depuis 2004, TRAIL Solutions Patrimoine a investi dans 49 PME cotées pour 67 millions d'euros.



# Comment souscrire au FCPI FRANCE EVOLUTION 2

## Période de souscription pour agir sur votre IR :

jusqu'au 31 décembre 2022 au titre de 2022 et jusqu'au 31 décembre 2023 au titre de 2023.

Cas de rachat anticipé sans remise en cause de l'avantage fiscal : décès, invalidité, licenciement du souscripteur.

Valeur de part : 100 euros

Souscription minimale : 1.000 € (hors droits d'entrée, soit 10 parts)

Date d'agrément AMF : 05/08/2002

Code ISIN : FR0014BU07

FRANCE ÉVOLUTION 2 EST DISTRIBUÉ PAR :

Société de Gestion : TRAIL Solutions Patrimoine

Dépositaire : RBC Investor Services

Valeur d'origine des parts A :  
100 €

Fréquence de valeur liquidative : semestrielle

Zone d'investissement privilégiée :  
France (majoritairement), Europe

Durée de blocage :  
7 ans prorogeables 2 fois un an sur décision de la société de gestion

Date estimée d'entrée en liquidation :  
31 décembre 2029

Date maximum de fin de liquidation :  
31 décembre 2031

Date maximum estimée de la phase d'investissement :  
30 juin 2026

LISTE DES AUTRES FONDS DE CAPITAL INVESTISSEMENT GÉRÉS PAR TRAIL SOLUTIONS PATRIMOINE ET LE POURCENTAGE DE LEUR ACTIF ÉLIGIBLE AU QUOTA ATTEINT À LA DERNIÈRE DATE CONNUE :

Fonds de capital Investissement (FCPR, FIP, FCPI)	Date de création	% de l'actif éligible	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60% de titres éligibles
FIP SIGMA GESTION FORTUNA 3	2010	74,08 %	30/04/2012
FIP PATRIMOINE BIEN ETRE	2012	100 %	30/04/2014
FIP FRANCE INVESTISSEMENT PME	2012	81,98 %	30/11/2014
FIP PATRIMOINE BIEN ETRE 2	2013	100 %	30/01/2016
FCPI REBOND EUROPE 2020	2014	100 %	31/07/2017
FIP RENDEMENT BIEN ETRE	2014	100 %	30/06/2017
FCPI REBOND EUROPE 2021	2015	100 %	30/06/2018
FIP RENDEMENT BIEN ETRE N°2	2015	100 %	30/06/2018
FIP RENDEMENT BIEN ETRE N°3	2015	100 %	01/07/2019
FCPI EUROPPORTUNITE 2022	2016	100 %	01/07/2019
FIP AGRO RENDEMENT	2016	64,31 %	01/07/2020
FIP RENDEMENT BIEN ETRE N°4	2016	73,29 %	01/07/2020
FIP RENDEMENT BIEN ETRE EVOLUTION	2018	70 %	30/06/2022
FCPI AGRO RENDEMENT EVOLUTION	2018	63,79 %	30/06/2022
FCPI FRANCE EVOLUTION	2020	35,02 %	30/06/2024

## ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

« Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement ;

- et le montant des souscriptions initiales totales défini à l'article 1 du présent arrêté.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM. »

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM maximaux)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	0,33%	0,33%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,18%	1,30%
Frais de constitution	0,10%	-
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations	0%	-
Frais de gestion indirects	0,05%	-
Total	3,66 %	1,63%



## Révéléateur d'opportunités

Depuis 2004, TRAIL Solutions Patrimoine a investi près de 250 M€ dans les PME françaises (FIP, FCPI, Holdings,...) et vise à concilier rentabilité financière (en contrepartie d'un risque de perte en capital) et responsabilité sociale.

S'appuyant pour la distribution sur un réseau de Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants et de banques privées depuis sa création, TRAIL Solutions Patrimoine a été régulièrement primée par la presse spécialisée et affiche un fort dynamisme.



### 3<sup>e</sup> Société de gestion de Capital Investissement Indirect (FIP-FCPI) dans le Palmarès 2018 du magazine Gestion de Fortune

Depuis 22 ans, le magazine Gestion de Fortune établit chaque année un palmarès des meilleurs gérants dans 19 catégories de produits financiers. Cette étude a été réalisée auprès de plus de 3 200 conseillers en gestion de patrimoine répartis sur toute la France. Les prix sont accordés par les CGPI, distributeurs des fonds, en fonction notamment de la qualité de leurs relations avec la société de gestion et du niveau de commissionnement. Les références à un classement, un prix, et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du FIA ou du gestionnaire.



Membre de l'association Finansol



### Des outils adaptés pour une gestion durable

Sensible aux enjeux écologiques, TRAIL Solutions Patrimoine choisit des solutions concrètes et opérationnelles pour réduire l'impact environnemental de l'ensemble de ses activités. TRAIL Solutions Patrimoine a fait le choix des énergies renouvelables pour la consommation du site internet en choisissant la solution Wattimpact qui garantit une production d'énergie propre équivalente à sa consommation. Nos prestataires imprimeurs sont, par ailleurs, certifiés par le Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières. Ce label PEFC, international, vise à garantir la gestion durable des forêts.



## Chiffres clés



Près de

# 250

millions d'euros gérés depuis l'origine



Près de

# 200

PME françaises financées depuis 1993



# 39

solutions distribuées



# 15

collaborateurs



Près de

# 30 000

souscriptions de particuliers



Plus de

# 1 200

partenaires gestionnaires de patrimoine et banques privées